



Monsieur Renaud MUSELIER
Président de la Région Sud

Marseille, le 10 septembre 2020

Par la présente, la CGT dépose un préavis de grève couvrant l'intégralité des personnels du Conseil Régional PACA du 17 septembre de 0h00 au 17 octobre 2020.

Ce mois de septembre revêt un caractère particulier, faisant suite à une période d'urgence sanitaire avec des conditions de travail et de vie particulières, un virus qui n'a pas disparu, une anxiété et une charge de travail accrues. **Tous les manques et dysfonctionnements existants antérieurement se voient ainsi décuplés**, la COVID ayant en quelque sorte mis en lumière l'état désastreux des services publics aux multiples casses du statut, coupes budgétaires, mutualisations...

Ainsi par exemple, le manque criant de personnels dans les lycées et l'usure du métier sur une catégorie de personnels vieillissants devient aujourd'hui une problématique à part entière pour les questions sanitaires. A effectifs constants, il est totalement impossible d'appliquer les protocoles sanitaires, et ce, même avec tout le dévouement des agents. Ce qui était hier nécessaire est aujourd'hui devenu vital.

La CGT a des propositions concrètes à mettre en place en urgence, et d'autres de manière planifiées pour que le service public soit bâti et rendu à la hauteur de ce que nos concitoyens ont le droit.

- Embauche immédiate de personnels. Dans les établissements scolaires ce sont plus du double d'agents qu'il faudrait.
- Remplacement : augmenter les équipes de remplacements, renforcer l'équipe de titulaires remplaçants dans les services et titulariser l'équipe volante de remplaçants dans les lycées
- Aménagement horaire et baisse du temps de travail, notamment pour les agents obligés de travailler sans interruption avec le masque.
- Réduction du temps de travail pour un passage aux 32h
- Suppression du jour de carence, devenu encore plus insupportable avec la COVID
- Non application du projet de révision d'attribution de la PFA pour l'année 2021
- Arrêt du travail dans l'urgence et de la pression constante mise sur les agents
- Abandon du QCM
- Planifier la déprécarisation des contractuels, en commençant par les plus anciens
- Pression de notre Président, notamment dans sa fonction de Président de l'ARF, afin d'obtenir le dégel du point d'indice

- Mise en place d'Autorisation Spéciale d'Absence pour les agents dont le poste n'est pas télétravaillable en cas : de vulnérabilité ; dans l'attente des résultats du test COVID et donc isolés de leur lieu de travail ; de placement en quatorzaine
- Transparence de la prime CIA socle et partage à parts égales entre les agents.
- Demande de transparence sur le Réexamen en 2020 de la FSE pour 50% des agents.
- Sur le télétravail :
 - prise en charge des dépenses liées au télétravail : éventuels suppléments de prime d'assurance, prorata de prise en charge d'abonnement internet, téléphone, consommables, chauffage, électricité..., prise en charge de l'aménagement du poste de travail
 - respect de la vie privée au travail en interdisant toute pratique intrusive sur le contrôle de l'activité du télétravailleur (dispositif de surveillance auditive ou visuelle, captation de données à l'insu du télétravailleur, obligation de brancher la caméra...)
 - maintien du poste de travail physique attribué à chaque agent
 - respect des jours fixes
 - Garantie d'une place de parking pour les agents en faisant la demande pour les jours de présentiel

Pour la CGT des personnels de la Région PACA

SYNDICAT CGT
DÉS PERSONNELS DU CONSEIL RÉGIONAL
 Hôtel de la Région - 27 place Jules Guesde
 13481 MARSEILLE cedex 20
 Tél. 04 91 57 56 58 - Fax 04 91 57 51 95
cgt@regionpaca.fr



Yves COUSTON, secrétaire général